

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 26.06.2026

Visible par le public jusqu'au: 26.06.2029

Numéro de publication: BA-VS05-0000022518

Entité de publication

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions, Kanton Wallis - Kantonale Baukommission, Rue des Creusets 5, 1951 Sion

Demande d'autorisation de construire - Aménagement de la place des cailloux, zone de détente dans le cadre de la renaturation de la Morge, Conthey

Titre du projet de construction

Aménagement de la place des cailloux, zone de détente dans le cadre de la renaturation de la Morge

Numéro pour consultation eConstruction

f3017bb4

Requérant(e)

Commune de Conthey

Auteur(e) de plans

Florent (Directeur associé bureau Pass-age) Lièvre

Parcelle

Parcelle 2802, No Folio 203, Lieu-dit La Place, Les Biolles

Parcelle

Parcelle 1436, No Folio 11, Lieu-dit La Place, Les Biolles

Coordonnées

2'590'190 1'120'074

Propriétaire

Commune de Conthey

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Aire forestière, zone de protection, lacs et cours d'eau, zone de protection du paysage

Dérogation(s)

24 ss LAT, Distance à la forêt

Demandes spéciales

Demande d'autorisation de défricher

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts, de la nature et du paysage, arrondissement du Valais central, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts du 14 septembre 2011 (LcFo) et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande de défrichement suivante :

Requérant :

Lieu-dit : parcelles n° 1436 au lieu-dit Les Biolles

But du défrichement : Aménagement d'une place de détente

Surface de défrichement : 38 m2 dont 38 m2 de défrichement définitif

Coordonnées centrales: 2'590'190 / 1'120'074

Demandes spéciales

Procédure coordonnée

La présente publication est coordonnée avec la publication de la Commission cantonale des constructions (CCC) sur la commune de Sion, relative au même projet d'aménagement d'une zone de détente, le projet étant situé sur les deux communes.

Moyen de droit / Consultation

Le(s) dossier(s) est (sont) consultable(s) sur la plateforme eConstruction, auprès de l'administration communale, veuillez-vous référer à la commune pour la consultation du BO, et auprès de la CCC les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (16h00 veille de fête). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la CCC, Rue des Creusets 5, CP 670, 1951 Sion soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La CCC vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions

Rue des Creusets 5

1950 Sion

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 27.07.2026